

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2371

4 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>A.H.P. S.A.</b> .....	<b>113769</b>	<b>Rütli S.à.r.l.</b> .....	<b>113762</b>
<b>Almacantar Newco S.à r.l.</b> .....	<b>113782</b>	<b>Sabco S.A.</b> .....	<b>113764</b>
<b>BalMain International S.A.</b> .....	<b>113769</b>	<b>Sancan S.à r.l.</b> .....	<b>113765</b>
<b>Batina</b> .....	<b>113769</b>	<b>Santana Garnisseur d'Autos S.à.r.l.</b> .....	<b>113766</b>
<b>BBMB Invest S.A.</b> .....	<b>113768</b>	<b>Sartos Investments S.A.</b> .....	<b>113765</b>
<b>Bienna S.à r.l.</b> .....	<b>113768</b>	<b>Saurea</b> .....	<b>113766</b>
<b>Euronic S.A. SPF</b> .....	<b>113768</b>	<b>Savannah S.A.</b> .....	<b>113782</b>
<b>Fidufisc S.A.</b> .....	<b>113770</b>	<b>SAZ Heritage S.à.r.l.</b> .....	<b>113767</b>
<b>Freepost S.à r.l.</b> .....	<b>113764</b>	<b>Scherf S.à r.l.</b> .....	<b>113808</b>
<b>Kerry Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>113802</b>	<b>SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg</b>	
<b>Koch Supply &amp; Trading (Europe) S.à r.l.</b>		<b>S.A.</b> .....	<b>113808</b>
.....	<b>113766</b>	<b>Securinvest S.à r.l.</b> .....	<b>113769</b>
<b>Largo Holdings S.A.</b> .....	<b>113789</b>	<b>Sécurité Services Installation Luxembourg</b>	
<b>Maclanys</b> .....	<b>113770</b>	<b>SSI Lux S.à r.l.</b> .....	<b>113762</b>
<b>Mberp II (Luxembourg) 18 S.à r.l.</b> .....	<b>113771</b>	<b>S.F.A. S.A.</b> .....	<b>113763</b>
<b>Metex S.A.</b> .....	<b>113770</b>	<b>SGTWINS S. à r.l.</b> .....	<b>113769</b>
<b>Metroinvest Brooktorkai S.à r.l.</b> .....	<b>113766</b>	<b>SLB Raceleague, A.s.b.l.</b> .....	<b>113764</b>
<b>Metroinvest Dominion S.à r.l.</b> .....	<b>113767</b>	<b>S.M.R. S.A.</b> .....	<b>113763</b>
<b>Monhill S.à r.l.</b> .....	<b>113777</b>	<b>S.M.S. Finance S.A.</b> .....	<b>113764</b>
<b>Mundipharma IT Services S.à r.l.</b> .....	<b>113770</b>	<b>Société Anonyme des Eaux Minérales de</b>	
<b>Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.</b>		<b>Beckerich S.A.</b> .....	<b>113767</b>
.....	<b>113763</b>	<b>Spare Parts</b> .....	<b>113763</b>
<b>Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF</b> ..	<b>113765</b>	<b>Steinbach Antony Fabrique de Peintures</b>	
<b>Romaka</b> .....	<b>113762</b>	<b>Sàrl</b> .....	<b>113764</b>
<b>ROMAKA, société à responsabilité limitée</b>		<b>Summit Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>113765</b>
<b>&amp; Cie</b> .....	<b>113762</b>	<b>Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>113765</b>
<b>RS 2012 Investments S.A.</b> .....	<b>113762</b>		

**Romaka, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 25.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014090549/10.

(140106563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014090550/10.

(140106519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**RS 2012 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090554/10.

(140106784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Rütli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090555/10.

(140107271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Sécurité Services Installation Luxembourg SSI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5718 Aspelt, 7, rue de Frisange.

R.C.S. Luxembourg B 109.128.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2014*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Paul HACQUART a démissionné de son mandat de gérant.

Monsieur Abdelaziz BOUTLIOUA demeurant 32 rue du Goulot à F-57130 Ancy-sur-Moselle a été nommé gérant de la société.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014094203/14.

(140110897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**S.F.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014090557/10.

(140106881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**S.M.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 56, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 101.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 27/06/2014.

Référence de publication: 2014090558/10.

(140107729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Spare Parts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 49A, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 153.145.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014090628/11.

(140107200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 138.952.

En date du 6 juin 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Derek Michael Quinlan, avec adresse au 18b, Charles Street, Mayfair, W1J 5DU Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales
- l'associé Thomas Dowd, avec adresse professionnelle à Ballsbridge, Embassy House, Dublin 4, Irlande, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales
- l'associé Peter Donnelly, avec adresse professionnelle à Ballsbridge, Embassy House, Dublin 4, Irlande, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales
- l'associé Olan Cremin, avec adresse professionnelle à Ballsbridge, Embassy House, Dublin 4, Irlande, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales
- l'associé Mark O'Donnell, avec adresse professionnelle à Ballsbridge, Embassy House, Dublin 4, Irlande, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales

à Avestus Nominees Limited, avec siège social à Ballsbridge, Embassy House, Dublin 4, Irlande, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique de la société est Avestus Nominees Limited, précité, avec 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014094151/23.

(140111260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Sabco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090583/9.

(140106837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**S.M.S. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 109.745.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090559/10.

(140106720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Steinbach Antony Fabrique de Peintures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 71.896.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090577/10.

(140106583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**SLB Raceleague, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8267 Mamer, 3, rue Sigefroi.  
R.C.S. Luxembourg F 8.679.

Laut dem Beschluss der Generalversammlung vom 23.05.2014 wird der Gesellschaftssitz im Art.2 auf folgende Adresse verlegt:

**Art. 2.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8267 Mamer, 3, rue Sigefroi.

Référence de publication: 2014090617/10.

(140106574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.552.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 113.017.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 8 juillet 2013 qui remplace la version du dépôt initial au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg enregistré et déposé en date du 9 juillet 2013 et portant le numéro L130114814.*

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Samuel HAAS, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec date d'effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014095847/15.

(140113767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Sancan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4580 Differdange, 68, rue Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090585/9.

(140106901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Summit Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summit Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2014090578/10.

(140107397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090581/10.

(140107270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Sartos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

Les comptes annuels de la société Sartos Investments S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090587/10.

(140107220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 juin 2014*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., dont le siège social est situé au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF

Référence de publication: 2014093143/15.

(140110328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

**Santana Garnisseur d'Autos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414B, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090586/9.

(140107353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Saurea, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 115.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090589/10.

(140106817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Metroinvest Brooktorkai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.635.805,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 164.829.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 juin, 2014*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean-Michel Clinquart avec effet au 20 juin 2014;
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982, à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 20 juin 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014093987/15.

(140111734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 164.833.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 juin 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4 Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014093873/20.

(140111393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**SAZ Heritage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014090591/10.

(140106969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Metroinvest Dominion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.006.666,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.216.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 juin, 2014*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean-Michel Clinquart avec effet au 20 juin 2014;
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982, à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 20 juin 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014093988/15.

(140111760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.693.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 juin 2014 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Camille GIRA de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 décembre 2013.

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

- M. Pierre PAPILLAUD, né le 1<sup>er</sup> juillet 1935 à Vignonet (France), demeurant à 12, rue des Bruyères, F-61000 Saint-Germain du Corbeis,
- M. Dominique SAUVALLÉ, né le 25 février 1939 à Caen (France), demeurant à 32, rue Froide, F-14980 Rots,
- M. Armin PHILIPP, né le 26 avril 1942 à Hengerberg Bayern (Allemagne), demeurant à 3, Schäßligasse, CH-9050 Appenzell,
- M. Lucien BERTEMES, né le 6 mai 1958 à Pétange, demeurant à 47, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange,
- M. Luc BAEYENS, né le 29 mai 1962 à Uccle (Belgique), demeurant à 34, rue Albert Prouvost, F-59700 Marcq en Baroeul,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2014.

Est nommé nouveau administrateur Monsieur Thierry LAGODA, né le 1<sup>er</sup> juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à 42, Kräizerbucherstrooss L - 8562 Schweich. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2014.

La Société de Révision et d'Expertises Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.145, avec siège social à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014090619/29.

(140106711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Euronic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 29.019.

Le contrat de domiciliation de la société EURONIC S.A. SPF., société anonyme établie et ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach. L-7619 Larochette et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-29019, a été dénoncé par le domiciliataire Andreas Capital Suxeskey S.A. (anc. "Suxeskey")

La dénonciation prend effet à partir de la date de son dépôt par les soins du domiciliataire au registre de commerce et des sociétés..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Larochette, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091014/13.

(140108375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**BBMB Invest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.011.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juin 2014 que:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Madame Bernadette MOINET, administrateur;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur;
- Monsieur Robert BERCKMANS, administrateur et
- Monsieur Alain LAM, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091866/18.

(140108212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Bienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.450.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.958.

## EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil de gérance tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Les gérants mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING
- Rob SONNENSCHNEIN

L'associé Luxglobal Services S.à r.l., réside professionnellement au 50, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014091875/19.

(140109074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Securinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090601/9.

(140106796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**SGTWINS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 139.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090607/9.

(140107490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**BalMain International S.A., Société Anonyme,  
(anc. A.H.P. S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 158.346.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 27 juin 2014 que les mandats d'administrateur de Madame Dorothee CIOLINO, Monsieur Alain HIVELIN et Monsieur Stephen CHI ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

A Luxembourg, le 30 juin 2014.

*Pour les actionnaires*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014091859/13.

(140110034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Batina, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.  
R.C.S. Luxembourg B 157.296.

L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée BATINA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés - Greffe du Tribunal d'Instance de Thionville (5753) en France, sous le numéro d'immatriculation: 501 804 041, prend les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Marco Dinis FERREIRA AMADO, né le 30 mars 1984 à Sé Nova, Coimba (Portugal) et demeurant à L-4810 Rodange, 69, rue du Clopp, aux fonctions de représentant permanent de la succursale BATINA, sise à L-3784 TETANGE, 12, rue de Rumelange, à compter de ce jour.

- Nomination de Madame Amela HUMEROVIC, épouse SKRIJELJ, née le 15 janvier 1979 à Trpezi Berane (Monténégro) et demeurant à L-3543 Dudelange, 25, rue Pasteur aux fonctions de représentant permanent de la succursale BATINA, sise à L-3784 TETANGE, 12, rue de Rumelange, à compter de ce jour.

BATINA, succursale de Luxembourg est engagée par la signature individuelle de chacun de ses représentants permanents en charge de la gestion journalière des affaires.

Les signatures individuelles de Monsieur Marco Dinis FERREIRA AMADO et de Madame Amela HUMEROVIC, épouse SKRIJELJ, représentants permanents engageront valablement BATINA, succursale de Luxembourg.

Fait à TETANGE, le 27 juin 2014.

A. HUMEROVIC, épouse SKRIJELJ

*Associé unique*

Référence de publication: 2014091862/23.

(140109188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Mundipharma IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091333/9.

(140107973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Maclanys, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 187.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014091335/11.

(140108766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Metex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014091358/13.

(140107897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Fidufisc S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 73.560.

*Extrait de l'AGO du 20 mai 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FIDUFISC S.A. qui s'est tenue en date du 20 mai 2014 au siège social:

Révocation: de Monsieur Carlo WETZEL, II Rue Beaumont L -1219 Luxembourg, administrateur, décédé.

Démission: de Monsieur Michel THIL, 32 Grand Rue L - 1660 Luxembourg comme administrateur.

Nomination: de ASSOUS Jacques, né le 17/1 0/1962 à Marseille (France), demeurant 9a Rue Aldringen L - 1118 Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Démission: FIDUCIAIRE F.O.R.I.G SC, 32 Grand Rue L - 1660 Luxembourg comme commissaire aux comptes

Nomination: de BACK OFFICE CONSULTING SARL, demeurant 9a Rue Aldringen L - 1118 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 Mai 2014.

Pour FIDUFISC SA

René ARAMA

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2014092040/21.

(140108945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Mberp II (Luxembourg) 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.205.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company “Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.**

2.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of “MBERP II (Luxembourg) 18 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

##### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on 11 July 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mr Donatien-Xavier MARTIN, Corporate Officer, born in Malmedy (Belgium), on 20 February 1986, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mrs Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on 29 May 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout dirigeant ou autre fondé de pouvoir ou agent de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- acquérir et vendre des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, en ce compris la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de toute nature, sous réserve des termes et conditions prescrits par la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée vis-à-vis des dettes et engagements de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 18 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

113777

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - Monsieur Donatien-Xavier MARTIN, Corporate Officer, né à Malmedy (Belgique), le 20 février 1986, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
  - Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. LAC/2014/27159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094017/357.

(14011934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Monhill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.209.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"RACKMAN S.A.", having its registered office at 51, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg (RCS Luxembourg B 136435),

here represented by Mr. Régis GALIOTTO, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 17<sup>th</sup>, 2014.

Such proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may also make real estate investments whether directly or through participations in subsidiaries of the company owning such investments.

The company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The company may as well use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "MONHILL S.à r.l.", a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in the Municipality of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the Company's capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the manager or of the managers according to the conditions set in article 12 of the present articles.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of article 19, the board of manager or the sole manager can decide to pay interim dividends before the end of the accounting period in progress, on the basis of recent interim accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself, and letting appear that sufficient funds are available for the distribution, taking into account the sums to be allocated in reserves under the terms of a legal or statutory obligation.

**Art. 21.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 22.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

*Transitory Disposition:*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

*Subscription and payment:*

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares representing the capital have been entirely subscribed by the appearing party "RACKMAN S.A.", prenamed, and fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the company, proof of which has been duly given to the undersigned notary, who states it.

*Costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand one hundred and twenty euro (1,500.- EUR).

*Decisions of the sole shareholder:*

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the share capital, has taken the following decisions.

1) The following persons are appointed managers of the company for an undetermined duration:

- Mrs. Svetlana BUGAEVA, born on June 16<sup>th</sup>, 1982 at Almaty (USSR), residing at 47 Via Vincenzo Monti -I-20123 Milano (Italy); and

- Mr Frederic SEINCE, born on February 1<sup>st</sup> 1970 in Rodez (France), residing professionally at 51 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

«RACKMAN S.A.», ayant son siège social au 51, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg (RCS Luxembourg B 136435), ici représentée par Mr. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 17 juin 2014.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra en outre effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la société détenant ces investissements.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MONHILL S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1.- EUR) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du gérant ou des gérants selon les modalités prévues à l'article 12 des présents statuts.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 19, le conseil de gérance ou le gérant unique peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même, et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, pris en compte les sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

*Souscription et libération:*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par la comparante «RACKMAN S.A.» prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cent vingt euros (1.500,- EUR).

*Décisions de l'associée unique:*

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Svetlana BUGAEVA, née le 16 juin 1982 à Almaty (USSR), demeurant au 47, Via Vincenzo Monti I-20123 Milan (Italie); et

- M. Frédéric SEINCE, né le 1<sup>er</sup> février 1970 à Rodez (France), demeurant professionnellement au 51 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

2) Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29665. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094034/222.

(140112045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Savannah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090590/10.

(140107323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Almacantar Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.263.

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of June,  
Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

ALMACANTAR, a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”) duly incorporated in Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 149.157, with its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

**Art. 2.** The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive. The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of “Almacantar Newco S.à r.l.”.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s capital is set at twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognize only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy holder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be declared and paid by the Board, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager(s);
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the manager, or in case of plurality of managers, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the members of the Company must immediately refund the excess to the Company if so required by the manager, or in case of plurality of managers, the Board.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## Title VII. - General provisions

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand (12,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by ALMACANTAR, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-).

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers (gérants) of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Pierre MARTINET, manager of companies, born on 2 December 1949 in Algiers, Algeria, with professional address at 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Geneva, Switzerland;
- Mr. Jonathan PAUL, manager of companies, born on 21 July 1967 in Exeter, United Kingdom, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom;
- Mr. Aidan FOLEY, manager of companies, born on 8 December 1976 in Port Lairge (Waterford), Ireland, with professional address at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
- Mr. Tamas HORVATH, manager of companies, born on 5 November 1977 in Pécs III, Hungary, with professional address at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

ALMACANTAR, une société anonyme de droit luxembourgeois dûment constituée à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.149.157, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, de résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les personnes présentes entre la partie précitée et toutes les personnes et entités qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

**Art. 2.** L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société est aussi d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y compris des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes sauf par voie d'offre publique et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Almacantar Newco S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des statuts constitutifs.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière année ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera établi un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividende peuvent être déclarés et versés par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un relevé de comptes ou inventaire ou rapport est établi par le(s) gérant(s);

(ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur au montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale; et

(iii) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, est autorisé à réclamer le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réalisés et les associés de la Société doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société si le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, l'exige.

## **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou l'insolvabilité d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

### *Souscription et libération*

Les douze mille (12.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par ALMACANTAR, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre MARTINET, gérant de sociétés, né le 2 décembre 1949 à Algiers, Algérie, avec adresse professionnelle au 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse;

- Monsieur Jonathan PAUL, gérant de sociétés, né le 21 juillet 1967 à Exeter, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Aidan FOLEY, gérant de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge (Waterford), Irlande, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

- Monsieur Tamas HORVATH, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, Hongrie, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera situé au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2014. Relation GRE/2014/2440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014094464/384.

(140113237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

### **Largo Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.336.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Luigi Gatti Bonati, born in Roma (Italy), on May 6<sup>th</sup>, 1977, residing professionally at 18B Charles Street, London W1J5DU,

here represented by Mr Frank Stolz, notary clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 June 2014.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Largo Holdings S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Definitions**

Available Amount means (without double accounting) the aggregate amount of the net profits of the Company (including the profits carried forward) and of any freely distributable reserve, share premium and comparable premiums, minus (i) the losses (including the losses carried forward) expressed positively, and (ii) all the amounts which should be allocated to reserve, in accordance with the Law, or in accordance with the Articles, determined on the basis of the Interim Accounts.

Cancellation Aggregate Amount means the aggregate amount received by the holders of Preferred Shares of the concerned classes they own and which have been cancelled.

Cancellation Value means the amount received by the holders of the Preferred Shares for each concerned class of Preferred Shares they own and which have been cancelled.

Class A Shares means ten (10) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class B Shares means ten (10) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class C Shares means ten (10) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class D Shares means ten (10) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class E Shares means ten (10) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class F Shares means ten (10) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class G Shares means ten (10) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class H Shares means ten (10) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class I Shares means ten (10) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class J Shares means ten (10) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Interim Accounts means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the Shares.

Interim Accounts Date means the date not proceeding by more than eight (8) days the date of the repurchase and cancellation of the classe(s) of Shares.

Ordinary Shares means thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Preferred Shares means Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

Shares means Ordinary Shares and Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at thirty-one thousand one hundred Euros (EUR 31,100), represented by thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares, ten (10) Class A Shares, ten (10) Class B Shares, ten (10) Class C Shares, ten (10) Class D Shares, ten (10) Class E Shares, ten (10) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares, ten (10) Class I Shares, ten (10) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 All the Shares are in registered form or bearer form, at the shareholder's option, unless otherwise provided in the Law.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares by a shareholders' decision under the conditions required for a modification of the Articles, provided that such cancellation concerns the entirety of one or several classes of Preferred Shares throughout the repurchase and the cancellation of all the Preferred Shares

issued in this (these) class(es). Such repurchase and cancellation shall be done in the inverse alphabetic order of the classes (starting with the Class J Shares).

5.3.1 A class of Preferred Shares can be repurchased separately in accordance with the provisions of the article 1855 of the Civil Code.

5.3.2 In the case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of such class of Preference Shares redeemed and cancelled will received from the Company an amount equivalent to the Cancellation Value for each relevant class of Preferred Shares held by them and which have been cancelled. It may be waived with the foregoing provision upon resolution of the shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment, without that the Cancellation Aggregate Amount may exceed the Available Amount.

5.3.3 In the case of the repurchase of one or several classes of Preferred Shares, the Board is responsible for the calculation of the Available Amount on the basis of the Interim Accounts of the Company; these accounts must not be prepared and issued more than eight (8) days before the repurchase and the cancellation of this(these) class(es) of Preferred Shares.

5.4 Any available share premium shall be freely distributable. Upon decision of the General Meeting, the share premium can be allocated to the legal reserve.

5.5 The share capital may be increased or decreased at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment and within the limits provided by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 6. Board of directors.

##### 6.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

##### 6.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

##### 6.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 6.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 7. Sole director.**

7.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

7.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

7.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

**Art. 8. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

9.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

9.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 5:00 p.m.

9.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

9.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

9.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

9.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

#### **Art. 10. Sole shareholder.**

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

11.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

Upon a resolution of the General Meeting, the balance can be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of their own Class A Shares; then
- The holders of Class B Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of their own Class B Shares; then
- The holders of Class C Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of their own Class C Shares; then
- The holders of Class D Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of their own Class D Shares; then
- The holders of Class E Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of their own Class E Shares; then
- The holders of Class F Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of their own Class F Shares; then
- The holders of Class G Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of their own Class G Shares; then
- The holders of Class H Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of their own Class H Shares; then
- The holders of Class I Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of their own Class I Shares; then
- The holders of Class J Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of their own Class J Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made) to be distributed among the holders of Class J Shares, based on their respective shareholding in the Class J Shares.

Should no Class J Shares be in issue or should all the Class J Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class I Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class I Shares, based on their respective shareholding in the Class I Shares.

Should no Class J Shares and Class I Shares be in issue or should all the Class J Shares and Class I Shares have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class H Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class H Shares, based on their respective shareholding in the Class H Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class G Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves

derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class G Shares, based on their respective shareholding in the Class G Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0,30%) of the nominal value of the Class F Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0,25%) of the nominal value of the Class E Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class E Shares, based on their respective shareholding in the Class E Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0,20%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D Shares, based on their respective shareholding in the Class D Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0,15%) of the nominal value of the Class C Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C Shares, based on their respective shareholding in the Class C Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0,10%) of the nominal value of the Class B Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B Shares, based on their respective shareholding in the Class B Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0,05%) of the nominal value of the Class A Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A Shares, based on their respective shareholding in the Class A Shares.

#### **Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

12.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

13.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 14.**

14.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

14.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

14.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

14.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

The first annual General Meeting shall be held in 2015.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe for all the thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares, ten (10) Class A Shares, ten (10) Class B Shares, ten (10) Class C Shares, ten (10) Class D Shares, ten (10) Class E Shares, ten (10) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares, ten (10) Class I Shares, ten (10) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to pay them up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand one hundred Euros (EUR 31,100) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. Mr Patrice Gallasin, born in Villers-Semeuse (France), on December 9<sup>th</sup>, 1970, residing professionally at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, is appointed as the sole director of the Company for a period of six (6) years.

2. Kohnen & Associés S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 114190, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is set at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Luigi Gatti Bonati, né à Rome (Italie), le 6 mai 1977, résidant professionnellement au 18B Charles Street, W1J5DU Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par M. Frank Stolz, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13 avenue François Clément, Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 juin 2014.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Largo Holdings S.A." (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Définitions

Montant Disponible signifie (sans double comptabilisation) le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable, prime d'émission et primes assimilées, minoré (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive, et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Montant Total d'Annulation signifie le montant total reçu par les détenteurs d'Actions Privilégiés des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Valeur d'annulation signifie le montant reçu par les détenteurs d'Actions Privilégiés pour chacune des Actions Privilégiées des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Actions de Classe A signifie les dix (10) actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe B signifie les dix (10) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe C signifie les dix (10) actions de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe D signifie les dix (10) actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe E signifie les dix (10) actions de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe F signifie les dix (10) actions de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe G signifie les dix (10) actions de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe H signifie les dix (10) actions de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe I signifie les dix (10) actions de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions de Classe J signifie les dix (10) actions de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires émis et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la (des) classe(s) d'Actions.

Actions Ordinaires signifie les trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) de la Société.

Actions Privilégiées signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J.

Actions signifie les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune de la Société.

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille cents euros (EUR 31.100) divisé en trente-et-un mille (31.000) Actions Ordinaires, dix (10) actions de Classe A, dix (10) Actions de Classe B, dix (10) Actions de Classe C, dix (10) Actions de Classe D, dix (10) Actions de Classe E, dix (10) Actions de Classe F, dix (10) Actions de Classe G, dix (10) Actions de Classe H, dix (10) Actions de Classe I, dix (10) Actions de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

5.2 Toutes les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la Loi.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des actions par une décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification statutaire, à condition qu'une telle annulation concerne l'intégralité d'une ou plusieurs classes d'Actions Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Actions Privilégiées émises dans cette (ces) classe(s). De tels rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique des classes (en commençant par les Actions de Classe J) et respectant les dispositions de la Loi et notamment son article 49-2.

5.3.1 Une classe d'Actions Privilégiées peut être rachetée isolément dans le respect des dispositions de l'article 1855 du code civil.

5.3.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions Privilégiées, les détenteurs de ces classes d'Actions Privilégiées rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation pour chacune des Actions Privilégiées des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées. Il peut être dérogé à la précédente disposition sur décision des actionnaires prises dans les conditions requises pour une modification statutaire, sans que le Montant Total d'Annulation puisse excéder le Montant Disponible.

5.3.3. Dans le cas du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions Privilégiée(s), le Conseil est responsable du calcul du Montant Disponible sur la base de Comptes Intérimaires de la Société, lesdits comptes ne devant pas être préparés et émis plus de huit (8) jours avant le rachat et d'annulation.

5.4 Toute prime d'émission disponible est librement distribuable. Sur décision de l'Assemblée Générale, la prime d'émission peut être affectée à la réserve légale.

5.5. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification statutaire et dans le respect des dispositions de la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 6. Conseil d'administration.**

##### **6.1. Composition du conseil d'administration**

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 6.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

#### 6.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 6.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 7. Administrateur unique.**

7.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

7.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

7.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

**Art. 8. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.**

9.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

9.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 17 heures.

9.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

9.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

9.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Actionnaire unique.**

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

11.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.5. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Suivant résolution de l'assemblée générale, le solde peut être distribué aux actionnaires dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B; ensuite

- les détenteurs de Actions de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I; ensuite
- les détenteurs de Actions de Classe J auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal au montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe J ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe J, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe J.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Actions de Classe I auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe I, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe I.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J et aucune Action de Classe I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J et toute les Actions de Classe I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Actions de Classe H auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe H, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe H.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I et aucune Action de Classe H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I et les Actions de Classe H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Actions de Classe G auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe G, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe G.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H et aucune Action de Classe G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H et les Actions de Classe G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe F auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe F, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe F.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G et aucune Action de Classe F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G et les Actions de Classe F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe E auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe E, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe E.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F et aucune Action de Classe E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F et les Actions

de Classe E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe D auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe D, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe D.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E et aucune Action de Classe D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E et les Actions de Classe D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe C auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe C, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe C.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D et aucune Action de Classe C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D et les Actions de Classe C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe B auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe B, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe B.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D, aucune Action de Classe C, et aucune Action de Classe B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D, les Actions de Classe C, et les Actions de Classe B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe A auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Actions de Classe A, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe A.

#### **Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

13.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 14.**

14.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

14.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

14.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée, déclare souscrire aux trente-et-un mille (31.000) Actions Ordinaires, dix (10) actions de Classe A, dix (10) Actions de Classe B, dix (10) Actions de Classe C, dix (10) Actions de Classe D, dix (10) Actions de Classe E, dix (10) Actions de Classe F, dix (10) Actions de Classe G, dix (10) Actions de Classe H, dix (10) Actions de Classe I, dix (10) Actions de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et les libérer intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un-mille cents Euros (EUR 31.100) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à mille trois cents Euros (EUR 1.300).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. M Patrice Gallasin, né à Villers-Semeuse (France), le 9 décembre 1970, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur unique de la Société pour une période de six (6) ans.
2. Kohnen & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans.
3. Le siège social de la Société est établi au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> juillet 2014. REM/2014/1406. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097281/746.

(140115654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

#### **Kerry Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 162.299.

—  
In the year two thousand and fourteen on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

KERRY GROUP SERVICES LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Ireland, having its registered office at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland registered with the Companies Registration Office under number 116550,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, acting and signing the present deed as lawful attorney of Kerry Group Services Limited.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Kerry Group Services Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Kerry Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162299, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2297 dated 28 September 2011 (the Company), the articles of association of which were last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 830 dated 29 March 2012.

II. The Company's share capital is currently set at thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,625.-), represented by:

(a) one hundred (100) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

(b) one (1) class B share (the Class B Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(c) one (1) class C share (the Class C Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(d) one (1) class D share (the Class D Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(e) one (1) class E share (the Class E Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(f) one (1) class F share (the Class F Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(g) one (1) class G share (the Class G Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(h) one (1) class H share (the Class H Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);

(i) one (1) class I share (the Class I Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-); and

(j) one (1) class J share (the Class J Share), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-), all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder intends to resolve on the following items:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand three hundred seventy five euro (EUR 111,375.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,625.-) to one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) by way of the issuance of ninety nine (99) Class B shares, ninety nine (99) Class C shares, ninety nine (99) Class D shares, ninety nine (99) Class E shares, ninety nine (99) Class F shares, ninety nine (99) Class G shares, ninety nine (99) Class H shares, ninety nine (99) Class I shares and ninety nine (99) Class J shares, of the Company, with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1 above;

3. amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment of article 17.3 of the Articles;

5. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

6. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand three hundred seventy five euro (EUR 111,375.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,625.-) to one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) by way of the issuance of ninety nine (99) Class B shares, ninety nine (99) Class C shares, ninety nine (99) Class D shares, ninety nine (99) Class E shares, ninety nine (99) Class F shares, ninety nine (99) Class G shares, ninety nine (99) Class H shares, ninety nine (99) Class I shares and ninety nine (99) Class J shares, of the Company, with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each having the rights and obligations as set out in the Articles (as amended in this deed).

#### *Subscription*

The Sole Shareholder represented as stated here above declares to subscribe for:

- ninety nine (99) Class B shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class C shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class D shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class E shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class F shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class G shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

- ninety nine (99) Class H shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- ninety nine (99) Class I shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each; and
- ninety nine (99) Class J shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

and to fully pay them up by the conversion of share premium in an amount of one hundred eleven thousand three hundred seventy five euro (EUR 111,375.-), such share premium amount being available in the Company's share premium account, as evidenced by the accounts of the Company signed for approval by the Sole Shareholder, into share capital of the Company.

Such copy of the interim accounts of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 5.2 of the Articles to reflect the capital increase as recorded above, which shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The Company's share capital is set at one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) represented by:

- a) one hundred (100) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;
  - b) one hundred (100) class B share (each a Class B Share, collectively the Class B Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - c) one hundred (100) class C share (each a Class C Share, collectively the Class C Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-);
  - d) one hundred (100) class D share (each a Class D Share, collectively the Class D Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - e) one hundred (100) class E share (each a Class E Share, collectively the Class E Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - f) one hundred (100) class F share (each a Class F Share, collectively the Class F Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - g) one hundred (100) class G share (each a Class G Share, collectively the Class G Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - h) one hundred (100) class H share (each a Class H Share, collectively the Class H Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;
  - i) one hundred (100) class I share (each a Class I Share, collectively the Class I Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each; and
  - j) one hundred (100) class J share (each a Class J Share, collectively the Class J Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each,
- all subscribed and fully paid-up.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 17.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**17.3.** Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

- (a) First, the holders of shares of the Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Share held by them;
- (b) then, the holders of shares of the class B Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point one five per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Share held by them;
- (c) then, the holders of shares of the class C Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Share held by them;
- (d) then, the holders of shares of the class D Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point two five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Share held by them,
- (e) then, the holders of shares of the class E Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Share held by them;
- (f) then, the holders of shares of the class F Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point three five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Share held by them;
- (g) then, the holders of shares of the class G Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Share held by them,
- (h) then, the holders of shares of the class H Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point four five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Share held by them;

(i) then, the holders of shares of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point five per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Share held by them; and

(j) finally, the holders of shares of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers pro-rata to their holding of shares of the Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (j) above shall apply mutatis mutandis to the holders of the shares in the preceding last outstanding alphabet Class of Shares in the share capital of the Company.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to update the shareholder's register of the Company in order to reflect the above mentioned amendments and power is given to any manager of the Company to proceed on the behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

KERRY GROUP SERVICES LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Irlande, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 116550,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, agissant et signant le présent acte en tant que mandataire autorisé pour Kerry Group Services Limited.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Kerry Group Services Limited est l'associé unique (l'Associé Unique) de Kerry Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162299, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2297 du 28 septembre 2011 (la Société), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx le 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 830 du 29 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 13.625) représenté par:

(a) cent (100) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune;

(b) une (1) part sociale de Classe B (Part Sociale de Classe B), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(c) une (1) part sociale de Classe C (Part Sociale de Classe C), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(d) une (1) part sociale de Classe D (Part Sociale de Classe D), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(e) une (1) part sociale de Classe E (Part Sociale de Classe E), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(f) une (1) part sociale de Classe F (Part Sociale de Classe F), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(g) une (1) part sociale de Classe G (Part Sociale de Classe G), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(h) une (1) part sociale de Classe H (Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

(i) une (1) part sociale de Classe I (Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune; et

(j) une (1) part sociale de Classe J (Part Sociale de Classe J), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a l'intention de prendre des décisions sur les points suivants:

1. augmentation du capital de la Société d'un montant de cent onze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 111.375) afin de le porter de son montant actuel de treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 13.625) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe B, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe C, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe D, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe E, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe F, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe G, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe H, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe I et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe J, de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

2. souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises tel qu'énoncé au point 1 ci-dessus;

3. modification de l'article 5.2 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. modification de l'article 17.3 des Statuts;

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent onze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 111.375) afin de le porter de son montant actuel de treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 13.625) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe B, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe C, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe D, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe E, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe F, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe G, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe H, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe I et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe J, de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'ils sont fixés par les Statuts (tel que modifiés par le présent acte).

#### *Souscription*

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire à:

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe C, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe D, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe F, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe H, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune; et

- quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

et les libérer intégralement par la conversion de la prime d'émission pour un montant de cent onze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 111.375), ledit montant de prime d'émission étant disponible dans le compte de prime d'émission de la Société, comme cela est démontré par les comptes de la Société et signés pour accord par l'Associé Unique, en capital social de la Société.

Ladite copie des comptes intermédiaires de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre complètement l'article 5.2 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social telle que décrite ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par:

- (a) cent (100) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune;
  - (b) cent (100) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (c) cent (100) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (d) cent (100) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (e) cent (100) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (f) cent (100) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (g) cent (100) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (h) cent (100) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
  - (i) cent (100) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune; et
  - (j) cent (100) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J collectivement les Parts Sociales de Classe J), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
- toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre complètement l'article 17.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.3.** Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intermédiaires incluses, doivent être effectuées conformément avec les dispositions suivantes:

- (a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,1%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe A détenue par eux;
- (b) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe B détenue par eux;
- (c) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe C détenue par eux;
- (d) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe D détenue par eux;
- (e) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenue par eux;
- (f) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe F détenue par eux;
- (g) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe G détenue par eux;

(h) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe H détenue par eux;

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe I détenue par eux; et

(j) enfin, les détenteurs de Parts Sociales de Classe J recevront le reste du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance au prorata de leur détention de parts sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux détenteurs de parts sociales de la dernière Classe de Parts Sociales restante, dans l'ordre alphabétique, dans le capital social de la Société.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a pris la décision de mettre à jour le registre d'associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus énoncés et pouvoir est donné à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans registre d'associés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.700.-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29728. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097265/320.

(140115402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

#### **Scherf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 43.082.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090595/10.

(140106630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

#### **SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Un mandataire*

Référence de publication: 2014090596/10.

(140106813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.